



REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1

Les cours ayant lieu dans l'enceinte des groupes scolaires, il est strictement interdit :

De courir ou de crier dans les couloirs.

De circuler dans l'établissement, autre que la salle de vos cours.

L'utilisation des toilettes doit se faire dans le respect de la propreté des lieux.

Il est demandé aux membres du bureau responsable de l'association de veiller à l'application des règles, ainsi qu'aux adhérents et aux professeurs.

ARTICLE 2

Les personnes accompagnant les adhérents de l'association ne sont pas autorisées à rester dans l'enceinte des différents cours.

ARTICLE 3

Les membres du bureau, les adhérents, et les professeurs, s'engagent à respecter les horaires des cours.

ARTICLE 4

Le présent règlement est établi par le conseil d'administration.

ARTICLE 5

Des chaussures adaptées à votre discipline sont obligatoires pour les cours, de préférence favoriser baskets à semelles blanches.

Il est interdit de faire vos activités pieds nus, sauf si demande par votre coach.

Pour les Kangoos, les sacs adaptés sont de rigueurs et non le carton d'origine.

La location des bottes à rebonds de trois euros est intermédiaire, en attendant l'achat de celles-ci via l'association, en ayant les options d'occasions ou neuves. Ou vous les procurer par vos propres moyens.

ARTICLE 6

Les membres autorisent les responsables du bureau et le professeur à prévenir les secours en cas d'accident.

ARTICLE 7

Un cours d'essai est offert, après lequel, les inscriptions, sont demandés dans sa totalité.

Le nombre de cours souscrits est à effectuer dans la période de validité du forfait choisit.

Le forfait est valable uniquement pour la ou les disciplines souscrites à l'inscription. Tous nos forfaits sont nominatifs, et non remboursables.

Un premier règlement sera encaissé à réceptions des inscriptions.

ARTICLE 8

Le certificat médical d'aptitude est « OBLIGATOIRE ». L'association déclinera toute responsabilité au cas où celui-ci ne serait pas fourni.

ARTICLE 9

En application au Calendrier National Annuel, aucun cours ne sera rattrapé.

Les adhérents irrespectueux, peuvent être radiés de l'association.

Aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 10

Les adhérents autorisent la diffusion de leurs images et l'utilisation de leurs photos, prises lors des cours, des manifestations, sorties, voyages organisés par L'association, dans le cadre de promotions ou reportages, dans les magazines, journaux, sur internet et autres supports médiatiques.

ARTICLE 11

Nous demandons à chaque personne venant aux divers cours d'être responsable, en respectant scrupuleusement les mesures anti-propagation. Vous viendrez en toute connaissance de cause, vous vous engagerez à respecter les mesures sanitaires, sans tenir l'association responsable d'une possible contamination à la Covid-19. Le port du masque n'est pas obligatoire mais chacun reste libre de le porter ou non. Désinfectez vos mains avant et après vos cours respectifs.

CONDITION PARTICULIÈRE PANDÉMIE: (Extrait CGV).

ADULTES / ENFANTS /ADOS/SENIORS (Suivant planning): Dans l'éventualité d'une nouvelle pandémie et en cas de fermeture gouvernementale, couvre- feu ou confinement les abonnements seront suspendus, les cours fermés seront rattrapés durant les vacances scolaires si cela est possible ou aménagés le week-end. En cas de fermetures prolongée et cours non rattrapés, des cours en Visio pourrons être proposés, suivants le choix de vos professeurs, afin de maintenir la motivation et le bien-être de tous. Les cours ne seront pas remboursés.

Fait à Magny-le-Hongre, le 30 juin 2024.

Le signataire responsable, prend acte du règlement intérieur, en le datant, et en y apposa nt la mention « Lu et Approuvé ».

Date et Signature avec la Mention Manuscrite.

Mme Milenkovic Dolores
Présidente de l'association

MCS FITNESS DANCE

4 rue des Affrontailles - 77700 Magny Le Hongre e-mail : mcsfkj@outlook.com - Site : www.mcsfitnessdance.com

Tél: 06 13 31 53 95